

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIRAZEIL

Séance du jeudi 18 juillet 2019

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 11
Absents : 07
Pouvoir : 02

L'an deux mille dix neuf
Le dix-huit juillet,

Le Conseil municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COURREGELONGUE Christophe, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 12 juillet 2019

Mme SCAFFINI a été désignée comme secrétaire de séance

PRESENTS : M. COURREGELONGUE, Mme DELRIEU-GILLET, M. PAULAY, Mme MARTINETTI-BRICE, M. PIRA, M. LEBEDINSKY, Mme RATINAUD, Mme SCAFFINI, Mme VALENTI, Mme PINASSEAU, M. TREZEGUET

POUVOIRS : M. SCANDIUZZI à M. COURREGELONGUE, Mme ZOIA à M. PIRA

ABSENTS / EXCUSES : M. MENIER, M. JUIN, M. LATASTE, M. GILLE, Mme VALENTIN, M. BLANCHARD

Le Procès-verbal de la séance du 29 mai 2019 est voté à l'unanimité

1. Sécurité /vidéo protection : point sur la mise en place d'une vidéo protection à Virazeil et présentation des devis de l'étude.

M. le Maire fait le point sur le dossier de la vidéo protection sur la commune et rappelle le bilan de la première réunion publique sur la protection citoyenne en février 2019 avec la gendarmerie et la population.

M. TREZEGUET prend la parole pour regretter qu'un article de presse précise que la décision de placer des caméras était déjà prise.

M. le Maire trouve aussi que cela n'est pas normal ; la décision doit être prise ce soir.

M. le Maire présente les devis reçus par l'entreprise ANAVEO : il rappelle la législation (étude d'impact, l'affichage obligatoire, les images confidentielles...).

M. LEBEDINSKY explique les contrats pour la location de caméras : loyer fixe et non révisable pendant la durée du contrat et aussi les éléments du contrat : l'entreprise fait la déclaration, le service hotline, la garantie pièces, mises à jour des logiciels, télémaintenance, maintenance.

M. le Maire présente les différentes positions des caméras : 2 dômes pour le plateau sur la départementale et 1 caméra, rue de la poste, qui filmera en permanence. Il n'y a pas le système de lecture de plaque car le coût était élevé.

Le capitaine de gendarmerie insiste sur l'effet dissuasif des caméras.

Devis :

- Maintenance : 517.50 euros HT par an

- Matériel : L'engagement pour 63 mois, loyer mensuel 345.00 euros HT.

M. le Maire explique la possibilité d'avoir une caméra à la salle des fêtes pour un coût de 2400 euros de plus par an.

Débat du conseil.

Mme PINASSEAU et M. TREZEGUET sont opposés à ces caméras de vidéo-protection. M. TREZEGUET trouve que cela représente un cout trop élevé.

M. le Maire rappelle que l'on doit agir vu le nombre élevé de cambriolages et dégradations subies par les commerces et les artisans du village. La gendarmerie insiste sur l'effet dissuasif des caméras.

Après débat, **le conseil municipal à la majorité** : 2 contre (Mme PINASSEAU / M. TREZEGUET),

- Décide de valider seulement les caméras sans lecture des plaques (dômes + fixes) au bourg,
- Valide le montant de 517€ HT /mois et dit que les crédits sont inscrits au budget 2019.

2. Sécurité: présentation des devis pour alarme aux bâtiments communaux,

M. Le Maire expose les 2 devis : entreprises ANAVEO et CILLIERE.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la mise en place d'alarme dans les bâtiments communaux, accepte le devis de l'entreprise PM Gilles CILLIERES pour un montant de 4 922 € TTC et dit que les crédits sont inscrits au budget 2019.

3. Point sur le périscolaire et les écoles : organisation et recrutement pour l'année 2019 :

M. le Maire fait un point sur la préparation de l'année scolaire suite à une fin d'année scolaire difficile à gérer du fait d'un relationnel très tendu entre les différents acteurs de l'école. Il faut apporter de la sérénité dans ces relations : c'est l'objectif pour septembre.

Il fait la lecture du dernier Conseil d'école du 25 juin 2019 et reprend la conclusion de ce conseil : les parents sont chargés de leurs enfants, les enseignants de leur apporter un enseignement, et la mairie se charge du périscolaire et fournit les locaux.

M. le Maire rappelle les faits rapportés lors de derniers conseils municipaux : des lettres de parents et d'agents communaux dénonçant des faits de « maltraitance » et il y a aussi des lettres de soutien aux agents de la part de parents et d'autres agents.

La mise en place d'une enquête administrative auprès de 11 agents municipaux a été faite ; avec les différents comptes rendus, il sera établi un bilan. Une médiation est en cours pour les agents.

Il explique ensuite l'organisation du personnel scolaire.

Restauration scolaire :

M. le Maire explique la mise en place de 2 services.

Il explique qu'il est nécessaire de procéder aux recrutements de 2 agents :

- Adjoint technique 28 h contrat d'1 an
- Adjoint technique 30 h contrat d'1 an

Après débat, **Le conseil municipal à l'unanimité accepte** :

- le recrutement d'un agent contractuel au grade adjoint technique territorial pour une durée de 28h00,
- le recrutement d'un agent contractuel au grade adjoint technique territorial pour une durée de 30h 00,
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2019.

4. Participation aux droits d'inscription des élèves de la commune de Virazeil au conservatoire « Maurice Ravel » de Marmande année scolaire 2019/2020,

M. le MAIRE propose de reconduire le versement d'une aide aux familles, venant en déduction de leur participation aux droits d'inscription des enfants qui fréquentent le Conservatoire Maurice Ravel de Marmande.

Conformément à la délibération de la commune de Marmande, cette aide ne doit pas avoir pour effet une participation des familles inférieure à celle des élèves originaires de Marmande.

Après débat, **Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer** pour l'année scolaire 2019/2020 une aide pour les enfants de moins de 18 ans des familles domiciliées à Virazeil :

- **52 €** pour le module « Jardins des Artistes »
- **75 €** pour le module « Premiers pas »
- **105 €** pour les modules « Cours et Post cursus »
- **75 €** pour le module « Ateliers »

Cette aide viendra en déduction des droits d'inscription facturés aux familles par la commune de Marmande. Le montant de la participation de la commune de Virazeil sera facturé par la commune de Marmande, avec la liste des élèves concernés, précisant les enseignements suivis.

5. CDG47 : avenant à la convention d'adhésion au « service internet » :

M. le MAIRE explique l'avenant de la convention d'adhésion au service « service internet » Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (service agenda et messagerie auquel adhère la commune)

Cet avenant a pour objet de prendre en compte l'évolution du service de «espace de travail collaboratif ». Les autres éléments de la convention restent inchangés.

Le présent avenant peut être conclu avec les collectivités dont la convention est arrivée au terme de son délai de trois ans.

Sont modifiés :

- La cotisation annuelle de l'espace de travail collaboratif est désormais déterminée selon l'espace de stockage utilisé pour chaque compte de messagerie sollicité :
 - 1Go – 15 € par compte de messagerie et par an
 - 5Go – 20 € par compte de messagerie et par an
 - 10Go – 25 € par compte de messagerie et par an
 - 20Go – 45 € par compte de messagerie et par an

Après débat, le Conseil Municipal à **l'unanimité accepte** l'avenant à la convention d'adhésion au « service internet » et autorise M. le MAIRE à signer ladite convention.

6. SDEE47 : convention de servitude pour les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité : raccordement « Meyssan »- Virazeil

M. Le MAIRE présente la convention de servitude.

Après délibération, Le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'avenant à la convention d'adhésion au « service internet » et autorise M. le MAIRE à signer ladite convention.

M. Le Maire QUITTE la Salle du conseil municipal

7. Lotissement « Cœur de Bourg » : désignation des élus délégués auprès de la SEM47 ;

Mme DELRIEU GILLET, 1^{ère} adjointe préside la séance du conseil municipal.

Mme DELRIEU GILLET expose à l'assemblée que suite à la décision en date du 30 août 2018, d'un part, désignant la SEM 47 en qualité d'aménageur du lotissement « Cœur de Bourg » et d'autre part cédant à la SEM47 le foncier correspondant, dans le cadre de la convention d'aménagement, il convient de désigner deux membres titulaires du Comité d'Attribution des marchés travaux dudit lotissement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres, a élu comme suit les membres titulaires du Comité d'Attribution des marchés au sein de la SEM47 :

Titulaires :

- Mme DELRIEU-GILLET Caroline
- M. PIRA Pascal

Suppléants :

- M. PAULAY Vincent
- Mme RATINAUD Florence

M. Le Maire REJOINT la Salle du conseil municipal

8. Travaux en cours

- Le tuyau du réseau d'eau du terrain de Rugby a été réparé
- Cimetière de Sainte Abondance : dalle béton pour case funéraire réalisée.
- WC public du bourg : présentation des Devis pour l'accessibilité des entreprises FACIN et DALIGUET
- Travaux des écoles de cet été : les WC vont être refaits et accessibles, une alarme PPMS et des volets roulants seront posés dans les prochains jours.
- Travaux de peinture aux écoles : marquage au sol des jeux en cours par AIPIS.

9. Questions diverses

Adressage : Le listing doit être prêt début septembre pour envoyer par courrier aux habitants toutes les informations.

Sécurisation des stades : à l'étude.

La séance est levée à 22 h 28

Conseil Municipal du Approbation du Procès-verbal

<i>M. COURREGELONGUE (Maire)</i>	<i>Mme DELRIEU GILLET (1^{ère} Adjointe)</i>	<i>M. PAULAY (2^{ème} Adjoint)</i>	<i>Mme MARTINETTI BRICE (3^{ème} Adjointe)</i>
<i>M. PIRA (4^{ème} Adjoint)</i>	<i>M. LEBEDINSKY (5^{ème} Adjoint)</i>	<i>Mme RATINAUD (Conseillère Déléguée)</i>	<i>Mme ZOIA (Conseillère Déléguée)</i>
<i>Mme SCAFFINI (Conseillère Déléguée)</i>	<i>M. MENIER (Conseiller municipal)</i>	<i>M. JUIN (Conseiller municipal)</i>	<i>M. LATASTE (Conseiller municipal)</i>
<i>Mme VALENTI (Conseillère municipale)</i>	<i>M. GILLE (Conseiller municipal)</i>	<i>M. SCANDIUZZI (Conseiller municipal)</i>	<i>Mme PINASSEAU (Conseillère municipale)</i>
<i>M. TREZEGUET (Conseiller municipal)</i>	<i>Mme VALENTIN (Conseillère municipale)</i>	<i>M. BLANCHARD (Conseiller municipal)</i>	

Nombre de suffrages exprimés : Pour : Contre : Noms : Abstentions : Noms :
--